



SÉCURITÉ DE CLASSE MONDIALE POUR LES NAVIRES-CITERNES



Transports Canada contribue à protéger les eaux canadiennes de la pollution causée par les navires et veille à ce que le transport maritime soit sécuritaire et efficace. Pour y parvenir, il établit et applique la réglementation sur la sécurité maritime en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Il s'agit d'un rôle important, puisque chaque année, plus de 700 navires citernes entrent dans les ports canadiens et 80 millions de tonnes d'hydrocarbures se déplacent le long des côtes Est et Ouest du Canada. Bien que notre système actuel soit adapté aux besoins d'aujourd'hui, le transport d'hydrocarbures et d'autres substances, telles que le gaz naturel liquéfié, augmente de façon considérable. C'est pourquoi le Canada élabore un système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes dans le cadre de son plan de développement responsable des ressources.

De nouvelles mesures renforceront le système de sécurité canadien pour les navires-citernes en prévenant les déversements d'hydrocarbures, en améliorant l'intervention et le nettoyage en cas de déversement et en s'assurant que les pollueurs paient les coûts associés au nettoyage et versent une indemnisation pour les dommages.

COMITÉ D'EXPERTS SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES-CITERNES

En novembre 2013, ce comité indépendant a présenté son premier rapport : *Un examen du Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires – Mettre le cap sur l'avenir*. Les mesures présentées dans cette présente brochure suivent quelques-unes des 45 recommandations du rapport visant à renforcer la sécurité des navires-citernes.

PRÉVENTION

INSPECTIONS DES NAVIRES-CITERNES

Transports Canada inspecte tous les navires-citernes étrangers lors de leur première visite au Canada, et ensuite, une fois par année. Les navires qui ne respectent pas les normes sont détenus jusqu'à ce qu'ils aient subi les rectifications nécessaires. Depuis 2010, tous les grands navires-citernes transportant du pétrole de brut qui naviguent en eaux canadiennes doivent être munis d'une double coque, ce qui signifie que le fond et les côtés du navire doivent comporter deux couches étanches pour pouvoir naviguer en eaux canadiennes.

SURVEILLANCE ET CONTRÔLE SYSTÉMATIQUES DES NAVIRES

Dans le cadre du Programme national de surveillance aérienne (PNSA), trois aéronefs stratégiquement répartis d'un bout à l'autre du pays surveillent les activités de transport maritime à l'aide d'un équipement de télédétection de pointe qui permet de détecter des quantités d'hydrocarbures aussi petites qu'un litre déversées à la surface. Le PNSA fonctionne également en conjonction avec le programme de Surveillance intégrée de la pollution par satellite (SIPPS) d'Environnement Canada pour détecter des déversements potentiels à partir d'images satellitaires.

En 2012-2013, le Programme national de surveillance aérienne a permis de faire ce qui suit :

- effectuer 2 080 heures de patrouille et survoler 10 134 navires;
- détecter 97 incidents de pollution;
- repérer 120 075 navires.

Un nouveau financement à long terme du PNSA permettra au gouvernement d'intensifier ses efforts de surveillance de plus d'un millier d'heures par année. Pour la côte Ouest, cela représente une augmentation de 40 %. Ainsi, le nombre d'heures de patrouille passera de 500 à 700 heures par année, et augmentera ensuite à 1 200 heures en 2016-2017 et au-delà.

SYSTÈME DE NAVIGATION MODERNISÉ

Grâce à la technologie moderne, les données sur la navigation, comme les cartes, la situation des bouées, les conditions météorologiques et l'état des glaces, peuvent maintenant être transmises aux navires électroniquement et en temps réel.

L'utilisation de technologies modernes de partage de données et de communications augmente la sécurité et l'efficacité du système de navigation actuel du Canada, tout en réduisant les risques de collisions et d'autres incidents maritimes.

La Garde côtière canadienne, les Services météorologiques du Canada d'Environnement Canada et le Service hydrographique du Canada utiliseront un système qui transmet aux marins des renseignements et des données électroniques en temps réel liés à la sécurité maritime dans un format intégré aux systèmes à bord de leurs navires.

Un nouveau financement permettra à Oceans Network Canada d'effectuer des recherches et d'élaborer un système qui offre des renseignements mis à jour à la minute près sur les dangers de navigation. Transports Canada financera la création d'un centre d'excellence en Colombie-Britannique, afin d'encourager la recherche et le développement en matière de pratiques exemplaires, et ainsi, favoriser le transport des hydrocarbures et du gaz naturel gazéifié sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

Les modifications proposées à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* augmenteront la supervision des installations de manutention d'hydrocarbures par Transports Canada en fournissant aux inspecteurs de la sécurité maritime les outils qui leur permettront de veiller à la conformité.

DÉSIGNATIONS DE PORTS PUBLICS

Le gouvernement du Canada désignera Kitimat port public. Cette désignation permettra au port de disposer de meilleures mesures de surveillance de la circulation, qui faciliteront le mouvement sécuritaire des navires.





PRÉPARATION ET INTERVENTION

PLANIFICATION D'INTERVENTION PAR SECTEUR

Afin de répondre au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes, le gouvernement du Canada commencera à établir de nouveaux partenariats de planification d'intervention par secteur en cas de déversement pour chacune des régions suivantes, où la circulation est élevée.

- Le Sud de la Colombie-Britannique;
- Saint John et la baie de Fundy, au Nouveau-Brunswick;
- Le Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse;
- Saint-Laurent, au Québec.

Le Canada adaptera la planification de la préparation et de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures au niveau et aux types de risques de chacun de ces quatre secteurs. Les plans tiendront compte de la géographie des secteurs, des vulnérabilités environnementales et des volumes de circulation de navires-citernes. Environnement Canada et Pêches et Océans Canada travailleront avec les partenaires d'intervention pour recueillir des données qui seront utilisées dans des situations d'urgence, afin de réduire au minimum les dommages environnementaux dans les secteurs vulnérables. Le Canada mettra aussi sur pied un nouveau programme visant à permettre aux communautés autochtones de participer davantage aux activités liées à la sécurité maritime et à l'intervention.

SYSTÈME DE COMMANDEMENT EN CAS D'INCIDENT

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable d'assurer une intervention rapide en cas de déversements provenant de navires. Le nouveau système de commandement en cas d'incident, un système de gestion des situations d'urgence mondialement reconnu, permettra à la Garde côtière :

- d'accroître sa capacité de travailler avec d'autres intervenants en situation d'urgence;
- de mobiliser les intervenants d'une manière prévisible et structurée;
- de permettre une intervention coordonnée lors d'incidents complexes.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada poursuivent leurs recherches sur les produits pétroliers non conventionnels, tels que le bitume dilué, et continuent d'entreprendre de nouvelles recherches sur :

- le prétraitement des produits pétroliers lourds à la source dans le but d'atténuer les répercussions environnementales des déversements d'hydrocarbures;
- le comportement des différentes formulations de produits pétroliers lourds lorsqu'ils sont déversés en milieux marins;
- les autres techniques d'intervention, y compris les nouveaux agents de traitement en cas de déversement.



RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

Nous présenterons des modifications législatives et réglementaires afin d'améliorer la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires (CIDPHN) du Canada. Voici ce à quoi serviront ces modifications :

- éliminer la limite de responsabilité par accident actuelle de 161 millions de dollars par incident, afin de permettre une indemnisation maximale pouvant atteindre l'ensemble des fonds disponibles dans la CIDPHN, soit environ 400 millions de dollars en ce moment;
- assurer que ceux qui font face à une perte de revenus en raison d'un déversement d'hydrocarbures, même lorsque leur propriété n'a pas été contaminée;
- dans l'éventualité où la CIDPHN serait épuisée, le gouvernement du Canada fera les paiements, puis récupérera ces paiements au moyen de redevances imposées à l'industrie.

Pour de plus amples renseignements, visitez tc.gc.ca/securitnavireciterne